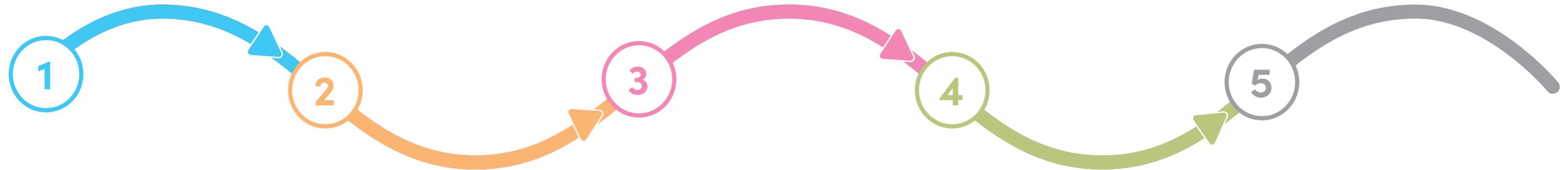


# L'essentiel du parcours VAE

## #1 : S'informer sur la VAE

Contactez l'un des 70 lieux d'accueil VAE des Hauts-de-France, pour s'informer sur le dispositif, identifier la certification la plus en rapport avec ses expériences, identifier des pistes de financement et d'accompagnement.



## #2 S'informer sur la VAE

Le candidat précise en ligne ou dans un formulaire CERFA : la certification visée, son état civil, le niveau de formation déjà obtenu, ainsi que les expériences exercées en rapport avec la certification souhaitée.

Ces informations sont transmises pour avis au certificateur.

## #3 Rédaction du dossier d'expériences

Le candidat décrit dans un dossier les activités réalisées en lien avec le référentiel de la certification visée.

## #4 Le jury VAE

Un jury composé de professionnels s'entretient avec le candidat et évalue ses compétences. Une mise en situation peut parfois avoir lieu.

## #5 La notification

A l'issue de cet échange, le jury peut décider : d'une validation totale, partielle, ou d'un refus de validation.